

élèves et les dictées, offrent tous des avantages particuliers. On peut :

1° Faire changer les cahiers (*orthographe de règles surtout*) ou les faire garder par chaque élève (*orthographe d'usage*) ;

2° Faire épeler tous les mots (*jeunes enfants*), ou seulement les mots présentant quelques difficultés (*élèves plus avancés*) ;

3° Mettre en entier le texte correct sous les yeux des élèves (*procédé rapide*), soit en le dictant ou en le faisant copier au tableau noir à l'abri des yeux des enfants, soit en se servant du livre de lecture s'il contient le passage dicté. Dans tous les cas, les règles suivantes seront observées :

1° Les fautes seront seulement soulignées au crayon et indiquées en marge ;

2° Chaque élève devra lui-même réparer les fautes qu'il a commises, et, en outre, il relèvera (*cours moyen seulement*) sur un carnet spécial, les mots nouveaux signalés par le maître ou les fautes d'usage qu'il a vues ;

3° Le maître s'assurera que la correction a été faite sérieusement ; il donnera ou fera donner des explications sur les fautes principales, les plus graves ou communes à plusieurs élèves, le tableau noir sera employé.

g) La dictée, même bien comprise, présente certains inconvénients qui font qu'on ne doit pas la pratiquer à l'exclusion de tout autre exercice d'orthographe. 1° Considérée surtout comme moyen de contrôle, elle ne peut être employée que de temps en temps ; 2° il y a une perte de temps (*cours moyen surtout*) à écrire cent fois des mots bien connus, et qui reviennent dans toutes les dictées ; 3° en ce qui concerne l'orthographe d'usage, il